

GÉNÉRATION SANS TABAC : NICOLAS THIERRY ET L'ACT PRÉSENTENT UNE PROPOSITION DE LOI POUR PASSER À L'ACTION

COMMUNIQUÉ DE PRESSE | 04 novembre 2025

Au cours d'une conférence presse, le député Nicolas Thierry et l'ACT-Alliance contre le tabac ont présenté une proposition de loi historique visant à atteindre l'objectif gouvernemental d'une génération sans tabac à l'horizon 2032. Le principe de la mesure est simple : interdire aux cigaretteurs de vendre du tabac à toutes les personnes nées après 2014. Soutenue aujourd'hui par les trois quarts des Français¹, cette proposition, cosignée par plus de 20 députés allant du groupe LFI au groupe Horizons, est non seulement nécessaire pour la santé de nos concitoyens, mais aussi pour celle de notre économie, de notre système de santé et de notre environnement.

Une mesure qui vient entériner la tendance actuelle

Chaque année 200 000 jeunes rentrent dans le tabagisme², il est donc urgent d'adopter une mesure ambitieuse pour mettre fin à cette épidémie qui reste la **première cause de mortalité évitable en France** avec 75 000 décès par an³.

La mesure d'une génération sans tabac vient **accélérer une tendance** déjà observable. D'après les derniers résultats de l'enquête européenne ESPAD publiée par l'OFDT⁴, **le tabagisme quotidien chez les jeunes âgés de 16 ans s'élève à seulement 3,1 % en 2024** contre 16 % en 2015. À noter que les jeunes eux-mêmes soutiennent une telle proposition de loi : **9 adolescents français sur 10 souhaitent vivre dans un monde sans tabac**⁵. La France fait désormais partie des rares pays européens où le tabagisme quotidien des adolescents est inférieur à 5 %, **et ce résultat n'est pas le fruit du hasard, mais bien d'un effort considérable en matière de prévention au cours des dix dernières années.**

La proposition de loi - présentée ce jour et défendue par l'ACT depuis 2022 - repose sur un **mécanisme évolutif** : à partir de 2032, l'âge légal d'achat du tabac augmenterait chaque année. À cette date, les cigaretteurs ne pourront plus vendre leurs produits aux moins de 18 ans, puis aux moins de 19 ans en 2033, aux moins de 20 ans en 2034, etc. **Ainsi, il sera impossible de vendre légalement du tabac à toutes les personnes nées après 2014, même une fois que celles-ci seront majeures.** Cette mesure s'applique à l'ensemble des produits du tabac, y compris le nouveau cheval de bataille des cigaretteurs, **le tabac chauffé**, dans lequel Philip Morris International a déjà investi plus de 10 milliards de dollars depuis 2008⁶.

¹ ACT, Les indicateurs de l'ACT #12 – enquête trimestrielle réalisée par BVA pour l'ACT auprès d'un échantillon représentatif de 1004 Français âgés de 15 ans et plus, septembre 2025.

² OFDT, Les drogues à 17 ans - Analyse de l'enquête ESCAPAD 2022. Tendances. mars 2023;(n°155) . Disponible sur : <https://www.ofdt.fr/publication/2023/les-drogues-17-ans-analyse-de-l-enqueteescapad-2022-562>

³ Bonaldi C, Boussac M, Nguyen-Thanh V. Estimation du nombre de décès attribuables au tabagisme, en France de 2000 à 2015. Bull Epidémiol Hebd. 2019;(15):278-84. Disponible sur : http://beh.santepubliquefrance.fr/beh/2019/15/2019_14_2.html

⁴ OFDT, Les usages de drogues en Europe à 16 ans - Résultats ESPAD 2024, 2024. Disponible sur : [Les usages de drogues en Europe à 16 ans - Résultats ESPAD 2024](#)

⁵ ACT, Les indicateurs de l'ACT #3 – enquête trimestrielle réalisée par BVA pour l'ACT sur la perception du tabac en France auprès d'adolescents de 10 à 17 ans, septembre 2021.

⁶ PMI, « Une innovation suisse apporte un réel changement pour les fumeurs du monde entier », 2024

Loin d'être prohibitive, cette proposition de loi ne concerne pas les fumeurs actuels (qui pourront continuer à acheter leurs produits) mais **vise à stopper le renouvellement générationnel de la clientèle de l'industrie du tabac. Si cette initiative a pour objectif de protéger les jeunes et les générations futures du tabagisme, elle suppose également de renforcer toutes les mesures favorables à l'arrêt du tabac pour les personnes déjà victimes de cette addiction.**

« En adoptant cette mesure, on préserve non seulement nos enfants et les générations futures d'un produit qui tue un consommateur sur deux⁷ mais on s'engage aussi pour l'émergence d'une société libérée du tabac. Bannir progressivement ces produits de notre territoire est une bonne chose pour tous nos concitoyens – qui pourront respirer un air plus sain - mais aussi pour notre économie, notre système de santé ou encore notre environnement qui subissent aujourd'hui les méfaits de cette industrie. », explique Marion Catellin, directrice de l'ACT-Alliance contre le tabac. « N'oublions pas que le business model des cigarettiers repose sur l'initiation précoce des consommateurs à la nicotine : 90 % des fumeurs ont commencé avant l'âge de 18 ans⁸. Si le dépôt de cette proposition de loi constitue une grande victoire pour notre association, il faut rester combatif envers cette industrie qui ne cesse de se réinventer à travers de nouveaux produits à base de nicotine afin d'entretenir ses profits issus de l'addiction ».

Une initiative en phase avec les évolutions nationales et internationales

Compte tenu de son impact considérable sur la santé et l'environnement, **le tabac doit enfin être considéré pour ce qu'il est : un produit toxique à éliminer du marché.** Cette démarche s'inscrit dans une logique cohérente avec d'autres politiques de santé publique et de protection de l'environnement, telles que la régulation des PFAS ou du glyphosate.

Par ailleurs, partout dans le monde des pays s'engagent dans cette voie. D'abord discutée en Nouvelle-Zélande et dans certains États des États-Unis, **la loi pour une génération sans tabac vient de devenir une réalité aux Maldives à partir du mois de novembre et devrait être définitivement adoptée au Royaume-Uni début 2026.**

En portant cette proposition de loi à l'échelle nationale, le député Nicolas Thierry invite nos pouvoirs publics à se saisir de ce sujet pour faire advenir l'une des toutes premières générations sans tabac. *« En retirant le tabac de l'horizon de la majorité, nous envoyons un signal simple et fort : ce produit ne fera plus partie de la vie des générations à venir. L'objectif n'est pas de juger ou de pénaliser, mais de protéger, »* explique le député. *« Nous avons le devoir d'offrir à celles et ceux qui grandissent aujourd'hui la possibilité de devenir adultes sans dépendance, dans une société enfin libérée du tabac. »*

Contact presse ACT

Victoria Leiva

Victoria.leiva@alliancecontreletabac.org

06 28 80 86 91

Contact presse Nicolas Thierry

Auriane Peinaud

06 59 57 71 07

⁷ WHO global report on trends in prevalence of tobacco use 2000- 2025, third edition. WHO; 2019. Disponible sur : <https://www.who.int/publications/i/item/who-global-report-on-trends-in-prevalence-of-tobacco-use-2000-2025-third-edition>

⁸ . National Center for Chronic Disease Prevention and Health Promotion (US) Office on Smoking and Health. The Health Consequences of Smoking—50 Years of Progress: A Report of the Surgeon General. Atlanta (GA): Centers for Disease Control and Prevention (US); 2014. Disponible sur: <https://pubmed.ncbi.nlm.nih.gov/24455788/>

À propos de l'ACT-Alliance contre le tabac

L'ACT-Alliance contre le tabac est un contre-lobby d'intérêt général qui œuvre depuis plus de 30 ans pour un monde libéré des produits du tabac et de la nicotine. À ce titre, l'ACT déploie des campagnes de sensibilisation et de plaidoyer dénonçant les stratégies et les manipulations de l'industrie la plus mortifère au monde : l'industrie du tabac. Au-delà de fédérer les forces de plus de 20 associations, l'ACT mobilise décideurs, acteurs de la société civile, médias et opinion publique pour voir émerger en France la première génération sans tabac, à l'horizon 2032.

www.alliancecontreletabac.org